

Lâche pas Lucien!

Quelqu'un, au bunker, a décidé de transformer en une honteuse défaite le résultat du référendum du 30 octobre, pourtant une formidable victoire du peuple québécois qui se retrouvait, selon l'expression utilisée le lendemain par Gérald Larose, dans un rapport de forces comme il n'en avait jamais eu avec le Canada anglais.

C'est la seule conclusion qui s'impose quand on constate, un an plus tard, l'état dans lequel se trouve la société québécoise, passée de l'espoir le plus stimulant à la déprime la plus stérile.

Comme si quelqu'un avait décidé de faire tourner à l'envers l'engrenage. Comme si quelqu'un, voulant remonter le temps pour mieux effacer la fulgurance du 30 octobre, avait décidé d'embrayer à reculons. Comme si quelqu'un, à peine entrevu le paysage qui nous attendait sur l'autre versant, avait décidé de jeter sur cette vision le voile noir de l'impuissance.

Comme si quelqu'un, depuis, systématiquement et sur tous les fronts, s'acharnait à nous réduire collectivement à l'impuissance.

Humilié par les Trudeau, Chrétien, Romanow et autres grands Canadiens, trahi en pleine nuit par ses pairs, René Lévesque était revenu tout piteux de son aventure constitutionnelle, à la fin de 1981. Syndrome déjà vu en d'autres circonstances, il avait agi comme l'ouvrier qui se fait écoeurer sans répit par le boss à l'usine et qui ne trouve rien de mieux, pour se donner l'illusion qu'il existe encore, que de battre sa femme et ses enfants de retour à la maison.

Lévesque n'était pas sitôt rentré d'Ottawa qu'il parlait en guerre contre ses alliés naturels, contre celles et ceux qui étaient les meilleurs appuis de la cause de la souveraineté. Première grande déchirure.

Que se passe-t-il depuis un an?

Une anecdote est révélatrice à cet égard. Lors de son pèlerinage annuel auprès des partis politiques, le président-à-vie du Conseil du patronat, Ghyslain Dufour, s'est

crépé le chignon avec Daniel Johnson pendant qu'il filait le parfait bonheur avec le PQ, selon ce qu'en a rapporté la presse. Le monde à l'envers.

Depuis un an, le gouvernement du Parti québécois prend fait et cause, et prend appui, sur tous les groupes qui l'ont combattu, tant aux élections qu'au référendum.

Lucien Bouchard a passé une fin de semaine à genoux dans la gravelle, au congrès du PQ, pour s'attirer les faveurs des anglophones. Dans son argumentation, celles et ceux qui appuyaient la loi 101 n'étaient pas loin d'être des racistes, des antidémocrates. Peine perdue, cependant. C'est à plat ventre dans la gravelle que *The Gazette* veut le

voir. Ces contorsions n'ont pas apporté un appui de plus à la souveraineté.

Les pauvres, les démunis, les assistés sociaux se font varloper. De nouvelles menaces planent sur leur tête.

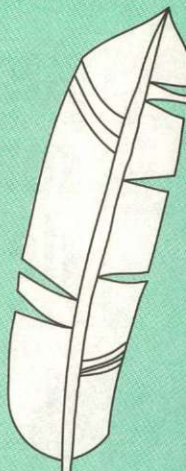
On veut à nouveau faire passer par les travailleuses et les travailleurs du secteur public une solution artificielle aux problèmes des finances publiques. Pendant ce temps, le monde des affaires, le monde de

l'argent, qui a toujours souverainement méprisé les aspirations du Québec et pris tous les moyens pour les étouffer, est dorloté comme jamais gouvernement ne l'a fait. Sans qu'aucun nouvel appui à la cause souverainiste ne se soit manifesté.

Alors qu'il ne se passe pas une journée sans qu'on ne tire sur les syndicats, à quand remonte la dernière salve contre le gouvernement fédéral, pourtant responsable d'au moins les trois quarts de notre déficit par le biais des politiques de la Banque du Canada et la réduction des transferts fédéraux? L'appui populaire à la souveraineté étant aujourd'hui en chute libre, quelqu'un pourrait-il nous expliquer cette stratégie suicidaire?

Il y a quelques jours, le téléphone a sonné au bunker. Occupant absent, en réunion avec Bernard Landry, Jacques Léonard, Jean-Rock Boivin et Jules Brière. Un message a été laissé sur le répondeur. «*Lâche pas, Lucien!*»

C'était Jean Chrétien...



Michel Rioux

BULLETIN

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Photographes
Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste
Boris

Impression
Les syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

Aux syndicats maintenant de se prononcer

Thérèse Jean

Au moment de mettre sous presse, à l'exception de la Fédération des employés de services publics (FEESP) qui s'apprêtait à le faire, quatre des cinq composantes concernées de la CSN s'étaient prononcé sur la contre-proposition gouvernementale. Il s'agit de la Fédération des affaires sociales (FAS), la Fédération nationale des enseignants et des enseignants du Québec (FNEEQ), la Fédération des professionnels et professionnelles salariés et cadres du Québec (FPPSCQ), le Secteur professionnel des technologies médicales (SPTM). Toutes iront consulter leurs membres et, à l'exception de la FAS, dont les assemblées générales se termineront à la fin janvier, elles auront toutes complété ces consultations d'ici Noël.

Au terme de deux journées intensives d'analyse, les cinq composantes de la CSN n'ont pu parvenir à dégager une position commune qui aurait permis à la CSN de parler d'une seule et même voix. Quatre d'entre elles, la FEESP, la FNEEQ, la FPPSCQ et le SPTM ont recommandé à leurs syndicats d'accepter la contre-proposition gouvernementale. La FAS a pour sa part recommandé à son conseil fédéral de la rejeter, ce qu'il a fait dans une proportion de 68%.

Les instances de la FPPSCQ, du SPTM et de la FNEEQ ont accepté la contre-proposition gouvernementale. À la FNEEQ, l'acceptation par le comité de négociation s'est faite à l'intérieur d'orientations précises, dont le respect des conventions collectives et l'assurance que les mesures temporaires de bonification des conditions de retraite et de départs assistés puissent s'appliquer aux enseignants de la FNEEQ. Mais les quatre composantes — FEESP, FNEEQ, FPPSCQ, SPTM — recommandent à leurs syndicats que l'économie de \$100 millions recherchée par le gouvernement pour les trois premiers mois de l'année 1997 se traduisent par une journée de congé sans solde. À la FEESP, on assortit aussi l'acceptation de la

contre-proposition gouvernementale de deux exigences: la signature des conventions collectives des syndicats de la Société des traversiers du Québec et de l'Aide juridique qui, malgré l'entente intervenue entre le gouvernement et la CSN à l'été 1995, n'ont toujours pas réussi à signer leur convention collective avec leur employeur.

Des débats animés

Les débats ont été vifs, les discussions animées, déchirantes aussi. Quatre composantes ont choisi de diminuer le chômage chez les jeunes et d'amoinrir les effets des mises à pied en bonifiant les conditions de retraite. Mais les cinq composantes continueront ensemble de lutter pour le maintien des emplois dans le secteur public et

parapublic, la qualité des services et l'intégrité des réseaux publics de santé et de services sociaux et d'éducation.

De nouvelles bases

La contre-proposition gouvernementale a repris certains éléments du cadre de discussion que lui avaient présenté les six organisations syndicales le 9 décembre. La CSN, la CEQ, la FTQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ avaient alors demandé au gouvernement d'enterrer sa proposition de réduire le temps de travail par une compensation de la perte de salaire à même un congé de cotisation dans le RREGOP, d'oublier une application effective de la réduction des coûts de main-d'oeuvre au premier janvier et de renoncer à recourir à une loi spéciale. Les organisations syndicales ont souhaité que les discussions avec le gouvernement reprennent sur de nouvelles bases, c'est-à-dire utiliser les surplus actuariels dans le RREGOP pour bonifier les conditions de retraite, mettre en place un programme de départs assistés et aménager un forum de discussion pour débattre de l'emploi, des nouveaux revenus pour l'État et du prochain budget.

Dans une contre-proposition en six points, le gouvernement a pris en compte plusieurs des considérations syndicales. Tout en indiquant son intention de privilégier

une solution négociée, il entend faire servir les surplus actuariels du RREGOP pour des fins de retraite. Il propose de procéder à la mise en place d'un programme de départs assistés et d'aménager un forum de discussion qui prendra la forme «d'une large consultation prébudgétaire structurée».

La contre-proposition gouvernementale ne parle plus de la recherche d'une réduction de 6% des coûts de la main-d'oeuvre équivalent à \$1,4 milliard. Le gouvernement recherche «une réduction récurrente des coûts de main-d'oeuvre d'un montant d'environ \$1 milliard dont \$800 millions par des mesures temporaires de bonification de mise à la retraite et de départ assisté financé par le RREGOP et par un montant équivalent que le gouvernement est prêt à y consacrer. Le tout devant être négocié avec les organisations syndicales.» Le gouvernement vise dans la fonction publique et dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, le départ de 15.000 personnes, sans remplacement, au plus tard le 1er juillet 1997. Par ailleurs, il se dit enclin à prendre le temps qu'il faut pour trouver une entente négociée si, d'ici le 15 décembre, il peut réaliser des économies de \$100 millions pour les trois premiers mois de l'année qui vient.

Partout au Québec, un NON retentissant

Louis-Serge Houle

Dans un premier temps, c'est de la rue qu'est venue la réponse syndicale à la proposition Bouchard de sabrer \$2,6 milliards dans le budget gouvernemental, dont \$1,4 milliard dans la masse salariale, les conditions de travail et les emplois des travailleuses et des travailleurs de l'État.

En moins de temps qu'il n'en faut pour dire «non», les syndicats de la CSN ont organisé la mobilisation. La manifestation intersyndicale du 23 novembre, qui a réuni 20,000 salarié-es des services publics devant l'Assemblée nationale à Québec, dont 6,000 membres de la CSN, a donné le ton à cette mobilisation. Trois jours plus tard, une centaine de syndiqué-es lançaient un message clair au premier ministre Bouchard, qui participait à une soirée partisane à Pointe-aux-Trembles: c'est NON à la réouverture des conventions collectives.

Puis, il y a eu Gatineau, où cent membres de la CSN ont accueilli le ministre Rochon

dans leur hôpital, le 29 novembre; à Alma, le lendemain, 1,000 manifestants ont rappelé au ministre Brassard et au premier ministre qu'ils en ont soupé des coups de force; cette même journée, 600 personnes ont bloqué la route 117 à Rivière-Héva, en Abitibi, pendant une heure, et une centaine de manifestants ont fait comprendre au ministre Rochon, en visite à Gaspé, qu'ils ne veulent plus faire seuls les frais de la lutte au déficit.

Le 3 décembre, les manifestations ont repris de plus belle. À Sherbrooke, 650 membres de la CSN ont participé à un rassemblement sur la santé. À Saint-Jovite, dans les Laurentides, devant le bureau de comté

du président du Conseil du trésor Jacques Léonard, l'un des artisans de la proposition Bouchard, les manifestants lui ont fait comprendre qu'il faut cesser les compressions aveugles dans les réseaux de la santé et de l'éducation et dans les organismes gouvernementaux. À St-Jean-sur-Richelieu, des milliers d'enseignants ont protesté contre la participation du premier ministre Bouchard à un événement au profit d'une école privée. À Rimouski, une centaine de militants ont (encore une fois) accueilli le ministre Rochon, qui n'a jamais semblé aussi «populaire»...

Le 5 décembre, 500 syndiqué-es ont bloqué les activités

du Casino de Hull. À Longueuil, deux mille enseignants ont participé aux funérailles de l'éducation. À Trois-Rivières, des milliers d'enseignants et d'employés de soutien de la CSN ont participé à un rassemblement sur le Pont Laviolette.

Le 6 décembre, manifestation devant la Régie régionale de la santé de Mauricie-Bois-Francs; le 7 décembre, plus d'une centaine de personnes ont manifesté durant l'inauguration du tronçon qui relie Havre-St-Pierre à Natashquan: «*Ne coupez pas autre chose que le ruban!*», ont scandé les manifestants. Cette même journée, 250 manifestants ont perturbé la circulation sur la route 138 à Baie-Comeau. À la Cité de la santé de Laval, le ministre Rochon, qui a vraiment la cote par les temps qui courent, a annulé une visite lorsqu'il a appris que des syndiqué-es lui avaient préparé une réception digne de l'immense fiasco de son virage ambulatoire. Il a fait de même à l'hôpital Le Gardeur de Repentigny, le 10 décembre...

Le 10 décembre, les votes de grève entrepris la veille ont été pris partout au Québec. En appui à ces votes, les étudiants et les enseignants du Cégep de Sherbrooke ont manifesté dans la rue au cours de la journée.

Au Centre hospitalier Saint-Jean Macamic, on fait les choses en grand. Ils ont nolisé un autobus, puis 47 des 140 membres se sont tapé 26 heures de route aller-retour pour participer à la manif. À droite, le président du conseil central, Pierre Harvey.



Alma, le 30 novembre: 1,000 manifestants ont rappelé au ministre Brassard et au premier ministre qu'ils en ont soupé des coups de force.



Le 9 décembre, des manifestations se sont déroulées partout au Québec pour dénoncer les profits faramineux des institutions financières alors que les travailleurs et les travailleuses s'appauvrissent continuellement depuis plusieurs années.



À Gaspé, la présidente du conseil central, Louise Blanchette, a pris la tête de la manifestation.

Mauvais temps, mauvaise humeur

Michel Rioux

Il neigeait. Une grosse neige mouilleuse qui vous trempe de part en part, les pieds dans la sloche. Il ventait. Les drapeaux du chaînon claquaient au vent et les pancartes faisaient comme des boucliers qui protégeaient de la morsure du vent.

Mais dans les coeurs, il faisait chaud et rarement le mot solidarité, scandé par 8,000 poitrines, n'aura pris tout son sens comme ce samedi.



L'Association professionnelle du personnel administratif de la CECM (APPA) était bien représentée.

Gérald Larose a mis en garde le gouvernement Bouchard contre un autre coup de force au détriment des travailleurs et travailleuses du secteur public.



Des travailleurs membres de la CSN-Construction, dont son président Olivier Lemieux, ont tenu à manifester leur solidarité avec ceux du secteur public.



Une bannière régionale parmi plusieurs.

De tous les coins du Québec, à l'appel de la CSN, on était venu dire au gouvernement Bouchard qu'il était fini le temps où les travailleuses et travailleurs du secteur public devaient servir à régler les problèmes des finances publiques.

Un autobus de 47 personnes, employées du Sanatorium Saint-Jean, à Macamic, a roulé 26 heures aller-retour pour se joindre à tous les autres. 98 autobus nolisés par la centrale ont amené des milliers d'hommes et de femmes sur les Plaines d'Abraham, où le Conseil central de Québec avait pris charge de l'organisation.

Sur l'estrade dressée devant un Parlement occupé par la SQ, un discours particulièrement bien senti du vice-président Roger Valois a d'abord réchauffé la foule. «*Jamais Lucien Bouchard ne s'est fait swinger comme ça*», confiait le journaliste de Radio-Canada.

Claudette Carbonneau rappelait de son côté, en accord avec le mauvais temps, que les travailleuses et les travailleurs du secteur public avaient essuyé cinq tempêtes depuis 1982.

Et Gérald Larose y allait d'un avertissement solennel: «*Un coup de force du gouvernement contre le secteur public entraînera un coût intolérable, un coût exorbitant pour la société québécoise.*»

On attendait 400 personnes,
il en est venu 650.



Janvier Cliche

Au milieu de la soirée, le président du syndicat des ambulanciers, Yves Dumont, un homme qui en impose par sa stature et sa fougue, s'avance au micro. «*Il y a 48 minutes, mes gars m'ont appelé. Ils venaient d'intervenir à la suite d'un accident d'autos sur la rue King Ouest. Quatre blessés. Leur ambulance a été détournée trois fois avant d'être reçue à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Ça n'a pas de bon sens que les hôpitaux refusent l'accès aux ambulanciers lorsque nous transportons des blessés graves. C'est ça, le virage ambulatoire: les urgences débordent à cause des coupures.*»



«Ses gars», des ambulanciers fort actifs durant les négociations dans ce secteur, l'ont rappelé une heure plus tard. Ils se sont encore vu refuser l'accès aux hôpitaux de Sherbrooke. Décidant alors qu'ils n'étaient pas équipés pour «hospitaliser» le blessé dans leur ambulance, ils sont entrés de force dans l'hôpital Bowen.

Au cours de ce rassemblement sur la santé, des interventions de ce genre, il y en a eu des dizaines. L'occasion était belle. Le Conseil central de l'Estrie profitait du deuxième an-



Sherbrooke

La révolte des numéros

Louis-Serge Houle

Le 3 décembre, le Conseil central de l'Estrie attendait 400 personnes à un rassemblement pour dénoncer les effets des compressions dans la santé et les services sociaux à Sherbrooke. Il en est venu 650. Des travailleuses et des travailleurs de la santé et du secteur privé en colère qui ont rappelé que les coupures dans la santé, c'est assez !

niversaire du dépôt de son mémoire à la Régie régionale de la santé pour rappeler les craintes qu'il émettait à l'époque si le virage amorcé par le ministre Rochon n'était pas financé adéquatement. Et comme de fait, le président Janvier Cliche l'a souligné à maintes reprises, la transformation du réseau est devenue un vaste exercice de coupes de postes et de compressions de services, justement parce que les CLSC n'ont pas reçu les sommes suffisantes pour assurer la réalisation de ce virage ambulatoire et de l'aide à domicile.

Le bateau coule

«*En 1994, nous avons dû nous mobiliser pour nous faire entendre par la régie régionale, a rappelé Janvier Cliche. Elle a toujours refusé de faire une place à celles et à ceux qui interviennent auprès de la population pour lui donner les services. Pourtant, l'expertise, c'est nous qui l'avons.*»

Dans l'Estrie, comme partout ailleurs, la réforme des services de santé navigue au rythme des compressions décidées par Québec. Mais le bateau coule...

«*En 1994, on nous avait annoncé des compressions de \$30 millions dans le premier plan triennal et une suppression de 210 lits de courte durée, a indiqué Janvier Cliche. Mais la régie dépose à chaque année un nouveau plan de trois ans. Aujourd'hui, c'est plus de \$55 millions qui seront amputés au budget de la région, et c'est près de 600 lits qui disparaîtront.*»

Aberrant!

Ce mardi soir, dans une salle bondée et surchauffée, plusieurs personnes ont rappelé qu'on ne peut sabrer dans les établissements de santé et de services sociaux sans que la population ne s'en ressente.

Pour un, Jean-Claude Grégoire, de l'Hôtel-Dieu, a évoqué des situations aberrantes. Des malades qui attendent d'être soignés assis par terre, parce que la clinique externe est pleine.



Fernand Poulin, de l'usine Cascades, à East Angus, s'est dit «chanceux» que son fils, qui s'est trouvé entre la vie et la mort il y a quelques années, n'ait pas subi son accident au

plus fort des compressions «*parce qu'il n'y aurait pas survécu.*»

Du CSS de l'Estrie, Mario Tremblay, qui intervient auprès des jeunes en difficulté, a dénoncé la situation de cette clientèle particulièrement fragile. «*On coupe dans les services et les délais s'allongent. Pendant ce temps, des jeunes qui vivent des situations pénibles de violence physique, sexuelle, attendent jusqu'à un an avant de recevoir de l'aide. C'est inhumain!*»



Louis Beaudoin, de l'hôpital Fleurimont, n'a jamais vu autant de lits libres dans les unités de soins depuis ces trois dernières années. «*Pourtant, les personnes âgées sont laissées sur des matelas de civière d'à peine deux pouces d'épais dans les corridors. On n'est pas des morceaux de viande! On n'est pas des numéros! Il faut qu'on nous donne les moyens de soigner le monde!*»

Des enfants sacrifiés sur l'autel de la lutte au déficit

Marc Laforge

Amélie, 2 ans, et son frère Alex, 4 ans, sont considérés en danger dans une famille où la mère est toxicomane. Il a fallu neuf mois avant d'obtenir de l'aide. Patrick, 7 ans, a une maman alcoolique. En avril dernier, il était déclaré en besoin de protection. Il attend toujours... Catherine, 3 ans, et son frère Manuel, 6 ans, vivent depuis leur naissance avec des parents aux prises avec des problèmes de toxicomanie. En avril dernier, le tribunal ordonnait leur prise en charge. On vient tout juste de s'en occuper.



Christiane Ouellet

Ces cas font partie d'une longue liste de 321 enfants en attente de services de la part des Centres jeunesse de la Montérégie. De ce nombre, la moitié des enfants sont considérés en danger! Tout ça sous les yeux de la direction de la Protection de la jeunesse et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Pourquoi? Pas d'argent.

Ressources temporaires coupées

La situation est même récurrente et la liste s'est allongée de 7% de nouveaux cas. «*Il y a toujours eu, chez nous, une liste d'attente*, explique Cécile Deschamps, présidente du Syndicat des employé-es du Centre des services sociaux Richelieu-Longueuil-Saint-Jean (FAS-CSN). *Nous avons toujours eu des surcroûts de travail, avec des ressources pour tenter d'y faire face. Avec les compressions, les ressources temporaires pour les équipes d'évaluation et de prise en charge ont été coupées.*»

La situation des enfants en danger est de plus en plus préoccupante. «*Ce qu'il y a de nouveau, avec la liste d'attente, c'est le nombre d'enfants dont la protection est compromise qui ne cesse d'augmenter*», s'inquiète Christiane Ouellet, membre du comité d'action.

Une région déficitaire

Curieusement, la Montérégie souffre d'un sous-financement chronique des services jeunesse avec un écart de \$46 millions par année sur les autres régions, toute proportion gardée. On retrouve un sous-financement chronique dans l'ensemble des services socio-sanitaires de cette région. Le dossier du syndicat est étoffé et remarquable sur le

plan de la rigueur. Personne n'a osé le contredire.

La fin du silence

Le dossier tient manifestement à coeur aux travailleuses et aux travailleurs qui interviennent auprès des enfants. Il suffisait de les voir appuyer leur exécutif syndical en conférence de presse. «*L'éthique nous commande de prendre la défense des jeunes qui sont sur les listes d'attente faute de ressources. Nous ne voulons pas que des enfants soient sacrifiés sur l'autel de la lutte au déficit*», déclarait leur porte-parole, Charles Lemieux. Après les fer-

metures d'hôpitaux dans le secteur de la santé, le dossier Montérégie vient mettre des visages d'enfants sur les compressions dans le secteur des affaires sociales.

Des actions

Devant cette situation, le syndicat bouge sur tous les fronts. Déjà, la Commission de la protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse a été saisie du dossier. Il fera pression sur le ministère de la Santé et des Services sociaux afin qu'il reconnaisse l'ampleur du problème et qu'il assure un financement équitable des Centres jeunesse de la Montérégie. Il a de plus amorcé une campagne d'appui à ces revendications et organisera une assemblée publique en janvier.



Cécile Deschamps

Du *Medicus paperici* au *Medicus vautourus*, les mêmes préjugés anti-travailleurs

Lucie Laurin

Jusqu'à 10 heures 55 le vendredi 6 décembre, chacun a cru que ça y était, que le ministre du Travail Matthias Rioux céda sur toute la ligne au Conseil du patronat, à la CSST et à la FTQ, et livrait les travailleurs accidentés, non seulement pieds et poings liés, mais aussi bâillonnés, aux becs crochus et aux serres puissantes des *Medicus vautourus* (BEM).

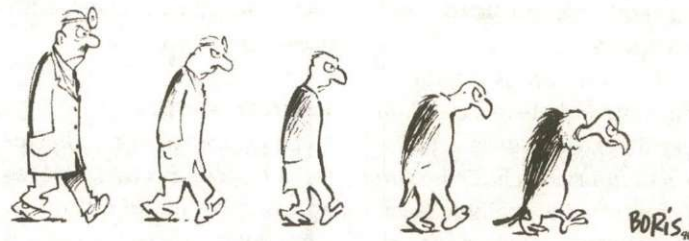
La CSN et de nombreux organismes réclamaient la tenue d'une commission parlementaire: le ministre refusait de les laisser parler et souhaitait profiter de ce que l'attention était monopolisée par le secteur public pour faire adopter à toute vapeur son projet de loi 79. La ténacité des opposants aura finalement eu raison de l'incurie ministérielle.

La CSN réclame depuis nombre d'années l'abolition du Bureau d'évaluation médicale (BEM), ce tribunal d'arbitrage médical extrêmement coûteux et dont les décisions ont été renversées une fois sur deux en appel en 1994-95. Et c'est principalement parce que le projet de loi 79 n'améliore en rien le processus d'évaluation médicale — au contraire, il ajoute une autre expertise avec des délais difficiles à respecter — que la CSN l'a combattu avec acharnement.

Mais le patronat et la CSST tiennent par-dessus tout au BEM, qui sert à décourager les accidentés du travail et à s'en débarrasser. En effet, après avoir été examinées par une dizaine ou une quinzaine d'experts sans voir le bout du tunnel, plusieurs victimes finissent par abandonner, le moral brisé ou à court d'argent, ce qui a un effet dissuasif sur les autres. D'autant plus que la grande majorité des décisions du BEM renversent l'opinion du médecin traitant.

Les dés pipés

Il faut dire que devant le BEM, les dés sont pipés. C'est la CSST qui prépare le dossier, un dossier absolument inéquitable: de la part du médecin traitant, elle ne retient qu'un petit formulaire, sans mentionner aucun des examens ni analyses qu'il a prescrits. Elle peut même rajouter à l'inéquité en trichant: en transférant le dossier de Jean Godbout au BEM, par exemple, la CSST a fait dis-



ÉVOLUTION DU MÉDICUS VAUTOURUS (BEM)

paraître la mention «hernie discale double» pour ne laisser que celle de «entorse lombaire». Résultat: forcé de reprendre le travail avant d'être guéri, Jean Godbout est aujourd'hui gravement handicapé à vie.

Par contre, de la part du médecin patronal, la CSST envoie un dossier volumineux dans lequel toute l'histoire personnelle de la victime est gracieusement étalée et commentée. Est-ce une femme qui a été

violentée par son conjoint? Un homme que ses parents ont abandonné dans son jeune âge? Autant de situations susceptibles d'amener l'«expert» du BEM à conclure que le mal de la victime réside entre ses deux oreilles, tout le reste étant du «fake»...

Une nouvelle espèce est née

L'examen devant le BEM ne dure que cinq ou dix minutes.

Le conjoint de Francine Belec, un chauffeur d'autobus qui a subi deux accidents de travail, s'est suicidé après dix ans de procédures. Il avait été vu par 19 médecins. «Je suis fatigué dans mon corps et dans ma tête», a-t-il écrit avant de se suicider. Trois ans après sa mort, la CSST lui a donné raison.

«*La douleur, c'est subjectif. Pour moi, la douleur au dos ne constitue pas une incapacité. Moi, quand j'ai mal au dos, je continue de travailler.*» — Dr Albert Gaudet, orthopédiste, qui a amassé \$1 000 000 en dix ans en effectuant des expertises pour le BEM.

Ce qui n'empêche pas quelques zélés de faire déshabiller entièrement les victimes — des femmes, surtout — sans leur fournir de jaquette. Après quoi tombe une décision hautement prévisible: l'«expert» du BEM recopie fidèlement l'opinion du médecin patronal, même avec les erreurs! C'est ainsi qu'en recopiant la décision d'un médecin patronal qui s'était trompé de sexe — la dame était devenue un monsieur — un médecin du BEM a écrit, lui aussi, que «monsieur n'a aucune lésion».

La décision de l'«expert» du BEM lui rapportera une somme de \$300. À ce prix, certains ont vite calculé que ça vaut largement la peine d'oublier jusqu'au mot *soigner*. Ils sont très riches aujourd'hui. D'autant plus riches qu'avec les années, le BEM a écrémé la liste des médecins experts pour réserver ses contrats lucratifs aux seuls «amis du régime».

Ainsi, à force de sélection des mercenaires médicaux les plus cupides et serviles, est apparue une nouvelle espèce: le *Medicus vautourus* (BEM), à côté de laquelle le *Medicus paperici* (CSST), le médecin de papier tant décrié de la CSST, apparaît presque inoffensif!

Dernière heure! Le Protecteur du citoyen étudie la possibilité d'enquêter sur le *Medicus vautourus* (BEM).



Claudine Larocque, secrétaire générale de la FPPSCQ et présidente du Syndicat des homéopathes du Québec (CSN).

Il n'y a pas si longtemps, les approches alternatives en matière de santé faisaient peu de bruit. À part les chiropraticiens, auxquels on faisait appel pour soigner des bobos que les médecins ne parvenaient pas à traiter, les médecines dites «alternatives» dérangeaient bien peu. Mais ces temps sont révolus. Deux études, tenues bien secrètes par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par la Régie régionale de Montréal-Centre, viennent d'être dévoilées par la Fédération des professionnel-les salarié-es et cadres du Québec de la CSN et des groupes de consommateurs. Réunis à l'initiative de l'organisme Répertoire Santé, ils ont créé pour le grand public le Service d'écoute et de référence et un Comité conseil des approches alternatives de santé.

Le Comité conseil des approches alternatives de santé cherche à sensibiliser la population et à l'informer de ses droits en matière de santé.

Il est présidé par Mme Micheline Lacaille, présidente du regroupement «Ma Santé, mes droits».

Expansion des approches alternatives de santé

Consommateurs et intervenants s'en mêlent

Luc Latraverse

Les études rendues publiques en conférence de presse le 5 décembre révèlent que 85% des Québécois sont favorables aux «médecines douces», comme on les appelle dans le langage populaire. Une personne sondée sur deux a déjà consulté un intervenant — chiropraticien, acupuncteur, homéopathe, massothérapeute, ostéopathe, naturopathe, etc. De 1987 à 1993, les consultations en approches alternatives de santé ont plus que doublé et elles représentaient 12% de toutes les consultations en matière de santé.

Inertie gouvernementale

Faisant le jeu des corporations médicales traditionnelles, qui voient même d'un mauvais oeil leurs propres membres qui font appel aux médecines douces, le gouvernement et l'Office des professions, qui est présentement en pleine restructuration, ont négligé de donner le moindre encadrement à ces pratiques, malgré le fait que la population

ya de plus en plus recours. Comme le dit Claudine Larocque, secrétaire générale de la FPPSCQ, les appels lancés par la fédération et par les groupes de consommateurs demeurent sans réponse. *«On nous dit en quelque sorte que si ça ne fait pas de bien, ça ne fait pas de mal non plus. Alors on nous ignore. Même l'Office de protection des consommateurs refuse de s'en mêler parce qu'il ne s'agit pas de transactions mais de services.»*

Un Comité conseil pour défendre le public

Devant cette inertie, la FPPSCQ, des groupes de défense des consommateurs comme «Ma santé, mes droits» et la Fédération de l'âge d'or du Québec, l'organisme Répertoire Santé et des groupes d'intervenants en approches alternatives de santé ont mis sur pied un Service d'écoute et de référence qu'on peut joindre au (514) 847-0170. Ils ont aussi formé un Comité conseil où les consommateurs seront majori-

taires, contrairement à ce qui est le cas pour les ordres professionnels traditionnels. Le Comité conseil recevra les plaintes et les griefs des usagers, verra à ce qu'ils soient traités par les associations concernées et à ce que les dossiers fassent l'objet d'un suivi sérieux.

Le Répertoire Santé

Le Répertoire Santé, un répertoire d'intervenants en approches alternatives de santé, en est à sa troisième année de publication. Il est distribué gratuitement dans les CLSC et les commerces d'aliments naturels. Il ne bénéficie d'aucune subvention. De plus, il existe un site Internet où le public peut consulter les *curriculum vitae* de plus de 800 intervenants en approches alternatives de santé qui se sont engagés à fournir des renseignements véridiques, sous peine d'être bannis par leurs pairs.

L'adresse du site est <http://www.totalmedia.qc.ca/repante>



La solidarité en tête

Michel Rioux

C'est sous le signe de la solidarité et de l'enracinement des revendications syndicales que deux fédérations du secteur privé de la CSN ont tenu récemment leur congrès à Québec. Par ailleurs, tant à la Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier (FTPF) qu'à la Fédération nationale des communications (FNC), des changements majeurs à la direction sont intervenus. À la FTPE, c'est Sylvain Parent, jusque-là président du syndicat de l'usine Scott, à Crabtree, qui a été élu pour prendre le relais de Claude Plamondon à la présidence. À la FNC, c'est un pilier de la première heure, le trésorier René Thibodeau, qui s'est retiré après sa retraite du journal La Presse. Yvon Laporte, de Radio-Canada, assure la relève.

Quand on demande au nouveau président de la FTPE quelles sont ses priorités au moment où il accède à de nouvelles fonctions, la réponse est celle d'un homme d'action, d'un homme de terrain, qui a été président de son syndicat local depuis plus de dix ans: «*Je veux renforcer nos structures de base. Je veux assurer une présence plus grande auprès de nos syndicats.*»

Et avant de s'engager dans de grands débats, il tient à faire le tour du terrain. Conscient du défi, Sylvain Parent caresse un

lyses dans des situations comme celles-là», estime-t-il.

Sylvain Parent croit à la nécessité d'informer les membres. Son syndicat publie d'ailleurs, chaque semaine depuis 1972, un journal qui compte de 14 à 16 pages. «*Cette semaine, nous en sommes au numéro 1200*», souligne-t-il avec fierté. Des membres informés, ce sont des membres qui savent où ils s'en vont.

Préparer l'avenir: agir maintenant!

Chantale Larouche, repor-

tilance face au patronat, «*qui a tendance à récupérer le discours syndical pour renforcer ses droits de gérance*», précise Chantale Larouche.

Le projet d'achat de TQS par Vidéotron, déjà propriétaire de TVA, est un exemple des concessions nécessaires pour protéger les emplois. Les syndicats locaux appuient cette transaction. La FNC, comme d'ailleurs la FPJQ, n'en constatent pas moins qu'une plus grande concentration s'installera dans le monde de la télévision. «*Il faudra surveiller la situation de près et s'assurer que le CRTC fasse son travail*», admet la présidente de la fédération.

Trésorier à vie

À la suite de Léopold Beaulieu, qui s'est retiré après vingt ans au poste de trésorier de la CSN, c'est René Thibodeau, un autre pilier des finances syndicales, qui a pris sa retraite après avoir occupé ce poste pendant 18 ans. Il avait été auparavant vice-président de la FNC, au moment de sa fondation, en 1972. Le 5 décembre, à l'ouverture du conseil confédéral, Gérald Larose a souligné son départ, de même que celui de Claude Plamondon, de la FTPE.

C'est en 1951 qu'il a adhéré au Syndicat de l'industrie du journal du Québec, qui regroupait les distributeurs du journal *La Presse*. À cet endroit, il a vécu quatre grèves qui ont marqué le mouvement syndical, celles de 1958, de 1963, de 1971 et de 1977.

«*Si le mouvement ouvrier n'existait pas, le sort du monde ordinaire serait terrible*», a-t-il confié à *Nouvelles CSN* au moment où il rangeait ses dossiers. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.



Sylvain Parent

autre objectif, celui de développer un sentiment d'appartenance plus élevé chez les membres. Il tient à être près de leurs préoccupations. Il donne comme exemple les syndicats dans des entreprises propriétés de Cascades. «*Tous nos syndicats ont été frappés, à un moment ou à un autre, par les exigences des frères Lemaire. Il faut qu'on puisse coordonner davantage nos actions et nos ana-*



Chantale Larouche

tée à la présidence de la FNC, insiste sur la solidarité qui s'est exprimée lors du dernier congrès. «*On s'est resserrés les coudes autour du thème Préparer l'avenir: agir maintenant!*», affirme-t-elle.

Dans le monde des communications, la lutte à la précarisation de l'emploi s'impose comme une priorité. Il est ressorti des débats que les syndicats doivent faire preuve de vi-



René Thibodeau

Jocelym Bernier

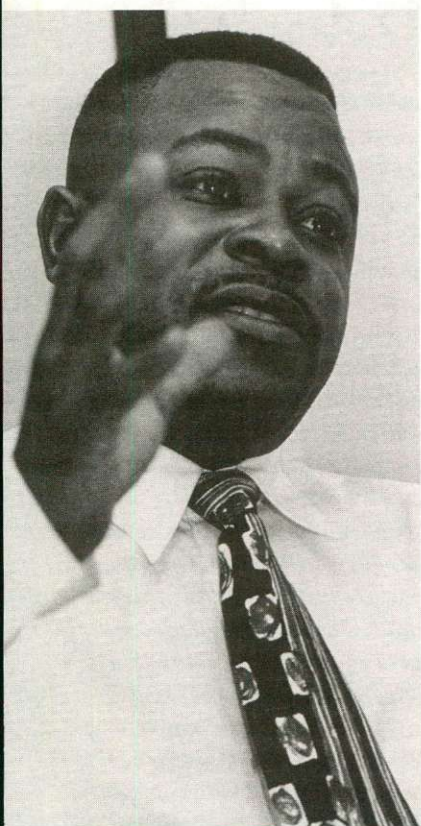
Il n'y a pas de plantation de canne à sucre au Québec



Et pourtant, quand on regarde comment les travailleurs immigrants sont traités, on s'y croirait.

Lucie Laurin

«Vous voyez ces beaux murs tout neufs, tout propres? Je veux que désormais, ça soit comme ça partout dans l'usine. Si quelqu'un salit, venez le dénoncer. Et pour commencer, on va nettoyer la place ici...» Joignant le geste à la parole, le patron s'empara des sacs à lunch que les travailleurs avaient posés sur la table de la cafétéria et les jeta à la poubelle.



Myra Matondo

L'événement remonte à une couple d'années, mais les yeux de Myra Matondo lancent des éclairs de révolte pendant qu'il raconte. Comme si, parce qu'on est un immigrant de fraîche date, l'employeur pouvait oublier toutes les lois, toutes ses responsabilités et surtout, le respect qui est dû à chaque être humain. Comme si, parce qu'on ne connaît pas trop ses droits, l'employeur pouvait se croire dans une plantation de canne à sucre au 19^e siècle!

Les employés de l'entreprise familiale Freins satisfaits étaient loin d'être heureux au travail quand Myra Matondo est arrivé en 1994. L'employeur embauchait presque exclusivement des immigrants de pays d'origine les plus variés possible, et donnait à chacun un traitement différent. Il multipliait les manigances pour empêcher que naisse entre eux la moindre solidarité. Les contremaîtres harcelaient et insultaient les travailleurs, et les conditions de travail étaient dangereuses. Tout le monde rêvait de trouver un emploi ailleurs...

La solution: un syndicat

«Ça prenait un syndicat!, déclare Myra Matondo. Mais on ne savait pas où aller. On a regardé dans l'annuaire. On a trouvé la CSN. C'était écrit: "Pour toute personne qui veut s'organiser pour améliorer ses

conditions de travail." Exactement ce que nous cherchions!»

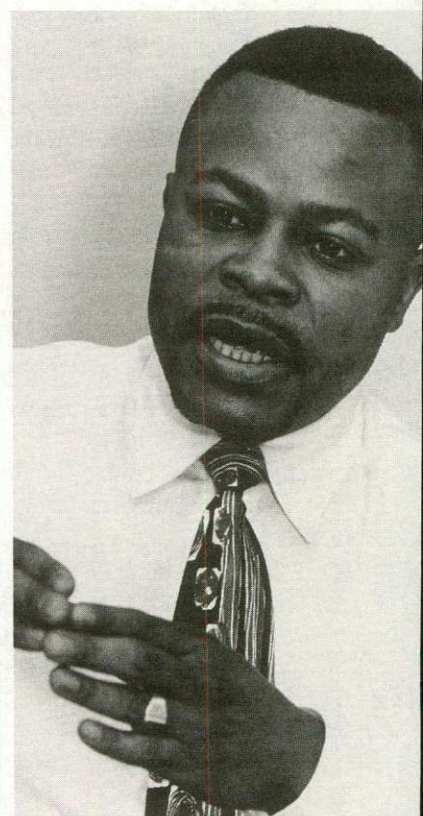
L'employeur ne l'entendait pas de cette façon: congédiements, démission forcée, menaces, magouillages, il a tout fait pour empêcher la venue d'un syndicat. Malgré tout, une première convention collective a été signée sans conflit en mars 1995. Mais un ingénieur fraîchement arrivé à la direction des usines multiplia ensuite les suspensions et congédiements sans motif valable, entraînant le dépôt de 52 griefs en un peu plus d'un an.

En juillet 1996, il tenta d'humilier publiquement le président du syndicat. «Pendant que j'expliquais à un membre les recours qu'il avait, il m'a poussé violemment à l'épaule devant tout le monde en hurlant, raconte Myra Matondo. Il voulait sans doute montrer aux membres que leur président méritait bien peu d'égards et aussi me provoquer afin que je réagisse, lui donnant ainsi une raison de m'accuser de voies de fait et de me congédier.» Mais Myra, se disant qu'il ne lui ferait pas ce plaisir, ne tomba pas dans le piège et demeura calme. Le directeur, apparemment étonné, retourna dans son bureau.

Au moment où les travailleurs partaient en vacances, l'employeur fit remettre à chacun une lettre dans laquelle il tenait le président du syndicat responsable des mauvaises re-

lations de travail. Cette tentative de déstabilisation demeura sans effet.

Dure responsabilité que celle de présider ce syndicat où se frottent une dizaine de cultures différentes! Mais Myra Matondo aime ce qu'il fait. Né



dans un pays devenu invivable, le Zaïre, il apprécie d'autant plus de pouvoir, par son action syndicale, arracher un minimum de respect à l'employeur. «Je suis heureux ici», dit-il. Même s'il y fait froid, il a été frappé par la chaleur de l'accueil quand il est arrivé, seul, en 1985. Depuis, il a fait son nid ici. Et il caresse le rêve d'inviter ses parents, qui ont travaillé tellement dur pour lui et ses frères et soeurs, dit-il.

DÉRÈGLEMENTATION ET PRIVATISATION DE L'ÉNERGIE INQUIÈTENT LA CSN

Bien qu'elle se réjouisse de la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec, la CSN constate qu'elle ouvre dangereusement la porte à une dérèglementation des marchés et à la privatisation. Le vice-président de la CSN, Marc Laviolette, a souligné la célérité avec laquelle le ministre

Guy Chevrette a donné suite à plusieurs recommandations de la Table de consultation sur l'énergie, en favorisant l'efficacité énergétique et l'implantation d'une stratégie industrielle, et en créant la Régie de l'énergie que réclamait la centrale depuis longtemps.

Toutefois, la CSN s'in-

quiète de ce que le gouvernement saute à pieds joints dans la dérèglementation et propose que la production d'électricité soit soustraite en tout ou en partie à la compétence de la nouvelle Régie de l'énergie. En outre, le gouvernement demande à la Régie de lui indiquer comment dérèglementer plutôt que d'évaluer les impacts que cela comporterait.

Les risques sont élevés, dit la CSN, qu'une ouverture au libre-échange en matière d'énergie avec les États-Unis, particulièrement au chapitre de l'électricité, produise des effets négatifs à l'intérieur du Québec, tant pour l'équité entre les régions que pour les consommateurs. L'autorisation de vendre de l'électricité, par exemple, sans passer par Hydro-Québec, ou au plus bas tarif du marché, pourrait avoir des conséquences graves sur la santé financière de la société d'État et sur les consommateurs. De même, la CSN s'interroge sur les répercussions de la volonté du gouvernement de confier à l'entreprise privée le développement des sites de 50 mégawatts et moins, dans le contexte actuel où les surplus d'énergie ne commandent pas de projets de grande envergure.

Luc L.



Roger Valois et Ann Gingras.

L'ARTICLE 45 DANS LA MIRE

«*Matthias Rioux, faut que tu règles ça pour que les droits, les emplois et les intérêts des travailleuses et des travailleurs soient vraiment protégés en cas de changements administratifs ou de vente d'entreprise!*»

En conférence de presse à Québec, le 28 novembre, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a de nouveau exhorté le ministre du Travail à réhabiliter l'article 45 du Code du travail. Dans les seules régions de la Beauce, de Charlevoix et de Québec, «*les trous de l'article 45 ont permis à 22 entreprises de congédier 1677 syndiqués*», a révélé la vice-présidente du Conseil central de Québec et Chaudière-Appalaches, Ann Gingras. «*Tout comme les employés du Manoir Richelieu, ceux de Casco Design, du Chalet, de Relais Dessert, du Centre Municipal des congrès et du Terminus Sainte-Foy ont connu des baisses de conditions de travail, ou ont perdu leur emploi, ou ont vu leur droit à la syndicalisation nié à cause des carences de l'article 45*», a donné en exemple le vice-président de la CSN. Des employé-es de ces entreprises ont participé à la conférence de presse pour témoigner de l'injustice et des torts qui leur ont été créés. L'article 45 a été introduit en 1961 pour protéger le droit d'association et le maintien des conditions de travail, quels que soient les changements administratifs apportés à l'entreprise, à l'exception des cas de vente en justice. Depuis une décision de la Cour suprême du Canada, en 1988, cet article a du plomb dans l'aile. Pour la CSN, l'article 45 doit dorénavant assurer le transfert de l'accréditation syndicale et de la convention collective, ainsi que protéger les emplois sur la base de l'exploitation de l'activité plutôt que sur une définition pointilleuse de l'employeur ou de l'entreprise.

M.C.

AMIANTE

LA CSN PASSE À L'OFFENSIVE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, s'est rendu au Brésil, du premier au 15 décembre. Il a rencontré des représentants de quatre syndicats, dont la CUT, afin de discuter de l'avenir de l'industrie de l'amiante. Alain Lampron devait se rendre dans ce pays pour participer à la formation des syndicats brésiliens. Vu l'ampleur que prend dans le monde le débat sur l'utilisation des produits contenant de l'amiante, la CSN a réussi à lui aménager quatre séances portant sur ce sujet. C'est ce que le président de la CSN, Gérard Larose, a annoncé en conférence de presse à Thetford Mines, le 25 novembre. «*La démarche a pour but d'éviter que le mouvement syndical mondial ne cède à un*

courant de panique dans le sillon de la décision du gouvernement français de bannir de son territoire des produits contenant de l'amiante à compter de janvier prochain», a précisé Gérard Larose. La CSN juge opportun également de sensibiliser le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, à cette question. Le président Larose souhaite notamment avoir des discussions sur une politique gouvernementale d'achats de produits sécuritaires contenant de l'amiante et sur le développement de l'industrie de transformation de l'amiante ici même au Québec. D'ici là, la Fédération de la métallurgie et la CSD, en coalition dans ce dossier, devraient avoir eu une rencontre avec le cabinet du ministre Landry. M.C.

La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>

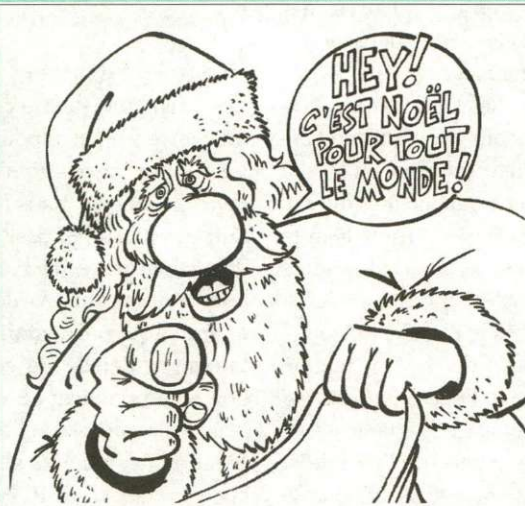
Tarif d'abonnement spécial pour les membres de la CSN: \$25/mois, 75 hres/mois: 514-737-6077



DISCOURS DE PATRIOTE

«Le peuple québécois — et ma définition est inclusive, dans le sens qu'en font partie toutes celles et tous ceux qui acceptent de partager avec sa majorité francophone l'aventure de la construction d'un pays — ne doit pour son avenir compter que sur ses propres ressources.»

Proclamé Patriote de l'année par la Société Saint-Jean-Baptiste, le président de la CSN, Gérald Larose, a prononcé, le 24 novembre, un discours généreux et ouvert sur le monde devant quelque 300 personnes réunies à Saint-Denis-sur-Richelieu pour commémorer Les Patriotes de 1837-1838. «Condamné pour sa survie, depuis trois siècles, à inventer au fur et à mesure, ce peuple en tire plusieurs avantages cependant: celui de devoir être constamment en éveil, celui de n'avoir point les moyens de s'asseoir sur son vieux gagné, celui de devoir emprunter, quasiment chaque jour, les chemins de la solidarité, celui de pratiquer, par obligation et par nécessité presque, l'exigence de rébellion à l'égard d'un ordre étranger, établi par d'autres, en dehors de lui et agissant contre ses intérêts», a aussi rappelé Gérald Larose. **M.C.**



Pour une 13^e année consécutive, la CSN tient sa Campagne de paniers de Noël, paniers qui agrémenteront les Fêtes de nos membres en conflit de travail.

Mode de contribution volontaire:

- 1 - Syndicat de moins de 100 membres: \$50
- 2 - \$50 additionnels par tranche de 100 membres
- 3 - Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, au compte Solidarité Paniers de Noël, transit 92279, folio 11862.

CONSTRUCTION

L'ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO DÉSAVANTAGE LES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS

Pour la CSN-Construction, l'entente Québec-Ontario est avant tout la consécration de plusieurs iniquités pour les travailleurs québécois. Le président de la CSN-Construction, Olivier Lemieux, a rappelé que la CSN-Construction a toujours été d'accord pour que les travailleurs de la construction puissent exercer leurs métiers ou occupations autant au Québec qu'en Ontario, qu'ils soient résidents d'une province ou de l'autre, à condition que des normes identiques soient appliquées dans les deux provinces.

DES RÉGIMES SYNDICAUX QUI NE SE COMPARENT PAS

En Ontario, l'accréditation syndicale existe surtout dans les secteurs de la voirie, des travaux publics et du bâtiment industriel et commercial. L'accréditation prévaut par chantier et les conventions comportent des droits exclusifs au chapitre du placement des travailleurs. La CSN-Construction estime que l'ac-

cessibilité des travailleurs québécois aux emplois ainsi contrôlés est par conséquent un droit au travail très relatif.

D'autre part, le secteur résidentiel est très peu syndiqué en Ontario. Les travailleurs de la construction du Québec perdront donc tout bénéfice d'une convention collective lorsqu'ils travailleront dans ce secteur en Ontario, alors que les travailleurs ontariens oeuvrant au Québec en bénéficieront lorsque cette convention sera en vi-

gueur.

Une seule région pour les Québécois, le Québec «at large» pour les Ontariens!

À l'inverse, alors que les travailleurs québécois n'ont de droits en matière de placement que sur une base confinée régionale et répartie en neuf régions administratives, les travailleurs ontariens se voient accorder un droit tous azimuts de travailler à la grandeur du Québec, quelle que soit la région.

Luc L.

RECU À LA SQDM

Le président Gérald Larose n'a pas mâché ses mots pour condamner les reculs qu'entend imposer à la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre la ministre responsable, Louise Harel.

Depuis trois ans, a-t-il indiqué au Conseil fédéral le 5 décembre, nous nous investissons à tous les niveaux pour que les politiques en matière de main-d'oeuvre soient

celles décidées par les partenaires du marché du travail. «En réponse, on veut nous imposer une réforme essentiellement bureaucratique, ministérielle, centralisatrice, qui nous relègue à des fonctions de palabres et de consultation», a accusé le président de la centrale, qui a annoncé que ce projet serait combattu énergiquement.

Qualifiant le projet de «has been» parce qu'il favorise une centralisation qui a fini de produire ses effets, Gérald Larose a plaidé à nouveau pour la débureaucratization. «Il faut amener tout le monde à travailler non pas à l'application de normes mais à l'atteinte de résultats», a-t-il dit.

M.R.

ACIERS SAMMI-ATLAS

PROLONGATION DE TROIS ANS

Les 450 travailleurs de l'usine Aciers Sammi-Atlas, à Tracy, se sont prononcés, le 25 novembre, dans une proportion de 89,2% pour la prolongation de leur contrat de travail jusqu'en novembre 1999. À l'origine, le contrat de longue durée ratifié chez Aciers Sammi-Atlas couvrait une période de cinq ans: 1991-1996. Les syndiqués ont donc décidé de poursuivre l'expérience trois autres années car en échange, ils maintien-

nent leur plancher d'emplois à 411 postes, améliorent leur fonds de pension pour favoriser l'accès à la préretraite et toucheront des augmentations de salaire totalisant 35 cents l'heure d'ici 1998. De plus, chaque travailleur recevra un montant forfaitaire de \$500. Avec la formule d'indexation, le salaire moyen se situera aux alentours de \$22 l'heure à la fin de la convention collective.

M.C.

**FAITES
LIRE**

nouvelles csn

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Est-il vrai que Michael Rosenberg n'a jamais remboursé les argents qu'il doit aux employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza depuis maintenant trois ans?

Réponse: C'est vrai que l'homme d'affaires millionnaire Michael Rosenberg doit des milliers de dollars aux employé-es de cet hôtel, tout comme il en doit en taxes et en impôts à tous les paliers de gouvernement. Mais il faut dire l'argent ou les sommes d'argent. Le mot argent employé au pluriel au sens de sommes ou de crédits est un archaïsme.

2. Doit-on dire du gouvernement qu'il veut sauver ou économiser de l'argent sur le dos de ses employé-es?

Réponse: Il veut économiser ou encore épargner de l'argent. Sauver de l'argent est un calque de l'anglais. Mais le gouvernement ferait bien de changer d'attitude s'il veut sauver sa peau!

3. Les syndicats de la CSN avaient-ils mis la manifestation du 7 décembre à l'agenda ou à l'ordre du jour de leur réunion?

Réponse: À l'ordre du jour. L'agenda, c'est le carnet ou l'appareil où on inscrit jour par jour ce qu'on doit faire. On peut dire, par ailleurs, que les militants de la CSN avaient sûrement inscrit la manif du 7 décembre dans leur agenda.

4. Les dossiers de santé-sécurité d'un syndicat doivent-ils être rangés dans une filière ou dans un classeur?

Réponse: Sûrement dans un classeur. Une filière n'est pas un meuble de rangement; c'est plutôt une succession d'étapes, de formalités, d'intermédiaires. Par exemple, les membres du syndicat qui ont eu un accident de travail doivent suivre la longue filière bureaucratique de la CSST pour être indemnisés.

5. Le Nouvelles CSN est-il tiré à 23,000 exemplaires ou 23,000 copies?

Réponse: 23,000 exemplaires. Le mot exemplaire désigne chacun des objets produits d'après un original commun, tandis qu'une copie est un objet ou un écrit fait d'après un autre. Ceci étant dit, les syndicats et organismes sont encouragés à multiplier et distribuer des copies d'articles de Nouvelles CSN.

L.L.

LES TUAC DÉBOUTÉS À HULL

«IL RÉPUGNE À L'ESPRIT DU CODE DU TRAVAIL...»

Pour une troisième fois, le Tribunal du travail a rejeté une requête d'un syndicat FTQ, au Casino de Hull, et donné raison à la CSN. Dans un jugement rendu le 6 décembre, le juge Claude Saint-Arnaud confirme une première décision du commissaire du travail qui avait jugé irrecevable la requête en accréditation déposée par le Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, local 503 (FTQ), pour représenter les employé-es de la restauration du casino de Hull. Dans son jugement, le juge St-Arnaud précise qu'«il répugne à l'esprit du Code du Travail, qu'un syndicat prétende représenter des travailleurs avec un noyau de seulement 5% des effectifs, surtout si ces travailleurs n'effectuent aucune-ment, au moment de la requête, le travail pour lequel sera négociée une éventuelle convention collective.»

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Casino de Hull (CSN) a déposé sa requête majoritaire le 15 juin. Les auditions pour en disposer commenceront le 14 janvier.

Luc L.

Solidary works!

C'est par cette exclamation victorieuse que les United Steelworkers of America ont annoncé une éclatante victoire contre Bridgestone-Firestone, au début novembre. On se souviendra que la multinationale japonaise du pneu avait refusé de reprendre plusieurs centaines de ses employés après la fin d'une grève, en mai 1995, et les avait remplacés par des scabs (voir le numéro 408 de Nouvelles CSN). L'entente récemment intervenue prévoit le retour au travail de tous les syndiqués qui n'ont pas été rappelés jusqu'à présent, une amnistie totale envers la quarantaine de grévistes accusés de mau-

vaise conduite pour des agissements en relation avec le conflit, ainsi que plusieurs gains aux chapitres des salaires, des congés, du fonds de retraite, etc.

Les porte-parole syndicaux ont souligné l'immense impact qu'ont eu sur le dénouement du conflit les gestes de solidarité des travailleurs des autres usines Bridgestone à travers le monde, grâce notamment à l'implication de la Fédération internationale des syndicats de la chimie, de l'énergie et des mines (20 millions de membres), fédération à laquelle s'affiliera bientôt la FTPF-CSN.

J.-P. P.

UNIMARKETING

Les vingt-cinq employé-es de Unimarketing, une filiale du Groupe Unimédia Inc, ont déposé leur requête en accréditation pour être représentés par un syndicat CSN. Unimarketing est une entreprise de télémarketing qui fait la promotion et la vente d'abonnements des journaux du Groupe Unimédia: *Le Soleil, Le Droit, Le Quotidien*, etc. Le syndicat sera affilié à la Fédération nationale des communications et au Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches.

OMEGA

Les vingt-deux personnes à l'emploi du Foyer de groupe et du centre d'intervention en santé mentale Omega se sont également regroupées dans un syndicat CSN pour négocier collectivement leurs conditions de travail. Ce syndicat montréalais sera affilié à la Fédération des professionnel-les salarié-es et des cadres du Québec.

RÉSIDENCE SALABERRY

Les vingt-cinq salarié-es du centre d'accueil pour personnes âgées Résidence Salaberry, dans le Suroît, en avaient assez du manque de respect de leur employeur. Voilà pourquoi ils ont majoritairement décidé de se donner un syndicat CSN, lequel sera affilié à la Fédération des affaires sociales.

J.-P. P.

SORTIE DES PRESSES DE
LA PROCHAINE ÉDITION DE

nouvelles csn

21 JANVIER





C'était le 27 janvier 1995. Les chauffeurs de la STCUQ acceptaient les dernières offres patronales, mettant ainsi fin à un conflit de trois mois.

STCUQ: TOUT BAIGNE DANS L'HUILE

Les chauffeurs d'autobus et les employés des garages de la Société de transport de la communauté urbaine de Québec (STCUQ) ont récemment renouvelé leurs conventions collectives avec leur employeur. Les 200 mécaniciens et travailleurs des garages de la STCUQ ont voté à 84%, le 3 décembre, en faveur d'une entente contenant de nets avantages au chapitre du régime de retraite, ainsi que des augmentations de salaire. C'est ainsi qu'ils verront leurs prestations de retraités augmenter de \$5,000 à \$10,000 par année. Dans le cadre d'un contrat de travail allant du premier janvier 1996 au 31 décembre 1999, ils ont obtenu des hausses de salaire totalisant 2% pour les deux premières années. On négociera plus tard les augmentations de salaire pour les deux dernières années de la convention.

Les 700 chauffeurs d'autobus, pour leur part, ont accepté une hausse salariale de 1% pour la dernière année de leur contrat de travail, qui se termine le premier juillet 1997. Les chauffeurs avaient fait la grève entre la fin d'octobre 1994 et la fin de janvier 1995. À l'issue du conflit, ils ont obtenu des augmentations de salaire de 5,3% sur deux ans et la réouverture de la convention pour négocier les salaires de la troisième année. Ce 1% supplémentaire porte donc à 6,3% le total des hausses de salaire pour la durée du contrat. À la suite de la grève, les chauffeurs ont aussi obtenu la mise sur pied d'un comité d'étude des horaires et parcours pour examiner les courses assignées aux chauffeurs. Le but? Limiter à 35% (plutôt qu'à 50%) le nombre d'entre eux touchés par une amplitude de travail variant entre 11 et 12 heures par jour.

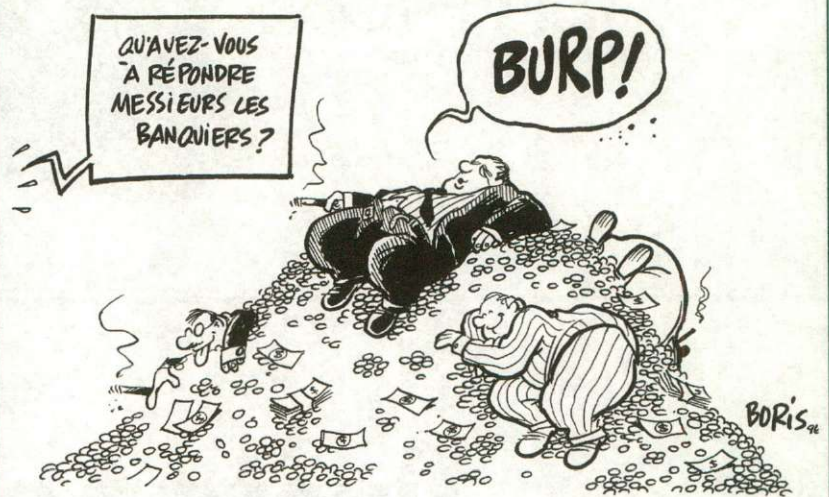
M.C.

VIEUX TIMBRES POUR LA PAIX

Les timbres qui ornent le coin droit de vos enveloppes ne sont pas inutiles. Des philatélistes membres de l'organisme de coopération internationale Développement et Paix les vendent à d'autres collectionneurs et toutes les sommes recueillies vont appuyer des projets de développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Découpez vos enveloppes en prenant soin de ne pas toucher à la dentelure des timbres et faites parvenir vos timbres au secrétariat national de Développement et Paix, 5633, rue Sherbrooke Est, Montréal (Qc) H1N 1A3.

6 MILLIARDS DE PROFITS POUR LES 6 GRANDES BANQUES



SALUT GARNOTTE, BONJOUR BORIS

Nos fidèles lecteurs et lectrices auront découvert que notre caricaturiste émérite Garnotte nous avait fait faux bond pour des ciels plus cléments peut-être. *Le Devoir* l'a en effet recruté, nous rendant un peu orphelins. On appelle cela du maraudage... L'a remplacé depuis septembre Jacques Goldstyn, qui commence, à compter de ce numéro, à signer sous le pseudonyme de Boris. Il était donc temps qu'on vous le présente.

Il a 38 ans mais en pa-



Jacques Goldstyn, alias «méchant Boris».

rait dix de moins. Les yeux aussi pétillants et l'esprit aussi mal tourné que son copain Garnotte, il s'est fait la main depuis plus de

quinze ans au journal des *Débrouillards*, que vos enfants (et peut-être vous-même!) dévorent chaque mois.

Boris est né à Verdun. Diplômé de Polytechnique, il a été géologue dans une vie antérieure. Plutôt que de chercher le secret des pierres et de découvrir des failles géologiques, il traque maintenant les secrets des coeurs et les failles des politiciens, qui n'ont qu'à bien se tenir. Sa devise: Faut que ce soit drôle!

M.R.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

A+ POUR LANAUDIÈRE, C- POUR L'OUEST DE MONTRÉAL

La CSN accueille favorablement la décision du ministère de l'Éducation de développer l'enseignement collégial dans Lanaudière par la création d'un cégep régional à même les infrastructures existantes, plutôt que de créer un autre cégep autonome à L'Assomption, comme l'avait promis Jacques Parizeau. La FNEEQ et les syndicats locaux qui regroupent les employés de soutien et les professeurs sont intervenus à plusieurs reprises pour que la décision tienne compte des besoins des étudiants, de l'expertise du personnel et

du contexte économique.

La CSN donne par ailleurs une très faible note au MEQ pour sa décision de créer un cégep autonome dans l'ouest de l'île de Montréal, le Cégep Gérald-Godin, d'ici trois ans. En effet, cette solution ne tient pas compte de l'évaluation des besoins de la clientèle, de la diversité de l'enseignement dans la région métropolitaine et des coûts engendrés. La CSN privilégiait plutôt une voie plus réaliste, la création d'un campus.

M.L.

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

1 800 253-6665 / (514) 525-5505

PLUS

*pour ma retraite
pour l'emploi*

Prêts pour la campagne 1997

Marc Laforge

C'est sous le thème «PLUS pour ma retraite, PLUS pour l'emploi» que s'amorce la deuxième campagne d'adhésion et de souscription de Fondation. Cette fois-ci, ce sera une campagne REÉR complète, qui s'échelonnnera sur les mois de janvier et février.



Léopold Beaulieu

La première campagne, d'une durée d'à peine cinq semaines, une fois le fonds lancé, avait tout de même permis d'amasser \$7,5 millions. Quelques mois plus tard, l'actif de Fondation dépasse les \$8 millions, le nombre d'adhérents s'élève à plus de 5,000, dont près de 3,000 par la déduction à la source (DAS). Cent soixante dix-neuf groupes jouissent déjà des avantages de la DAS et 35 nouveaux pourront bientôt y avoir accès. 93% des demandes pour la déduction à la source sont actuellement en vigueur.

Cette année, Fondation a pu mieux se préparer et plus à l'avance. Des nou-

veaux responsables Fondation régionaux et locaux ont été formés, les plans de campagne sont prêts et le travail est déjà commencé dans les syndicats. «*Notre travail consiste à effectuer un approfondissement de Fondation à l'intérieur de chacun des groupes et à étendre son rayonnement à l'ensemble de nos membres*», explique le président-directeur général, Léopold Beaulieu.

Une campagne axée d'abord sur les syndicats

«*Nous serons plus en mesure de soutenir l'équipe des 450 responsables Fondac-*

tion locaux, sur qui repose une partie importante du développement du Fonds, avec la contribution des partenaires à l'intérieur d'une structure qui demeure légère», poursuit l'ancien trésorier de la CSN.

La campagne sera donc davantage centrée sur le soutien aux syndicats locaux que sur des projets de publicité monstres, explique-t-il. «*Cette année encore, ce sera une campagne sobre, avec un peu plus de visibilité publicitaire, mais avec des ressources qui demeurent réduites. C'est d'abord une tâche syndicale. Ce travail suppose donc une collaboration des syndicats et des organismes du mouvement.*»